



COMMUNIQUE

SUPPRESSION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Eléments d'informations

À la Suite de la fusion des intercommunalités, imposée par la loi NOTRe, au 1^{er} janvier 2017, le territoire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli regroupe 42 communes sur plus de 900 km² et embauche au quotidien 16 agents de collectes qui travaillent activement à la propreté de nos villages.

Dans un souci permanent de maîtrise des coûts, la CC Pasquale Paoli œuvre au quotidien pour optimiser les services rendus à la population. Or, face aux nombreuses incivilités constatées, il a été décidé le 31 juillet 2017, de ne plus organiser de collecte d'encombrants.

En effet, les modifications réglementaires (avec une accentuation de la liste des déchets interdits à la collecte) et le changement de nos modes de vie ont occasionné des surcoûts trop importants pour ce service.

Parallèlement, afin d'assurer la continuité du service public, les déchèteries de la CC Pasquale Paoli ont adapté leurs horaires :

- La déchetterie de Castifau est ouverte du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 puis de 14H00 à 17H00 (tel : 04.95.46.01.45)
- La déchetterie de San Lurenzu est ouverte le jeudi et le dimanche matin, de 9H00 à 12H00.

Elles acceptent les déchets électriques et électroniques (réfrigérateurs, machines à laver, fours, micro-ondes, grilles pains, ordinateurs, ampoules ...), les métaux (ferraille), les déchets d'ameublements (meubles, literies, sommiers...) et les cartons.

Sont exclus :

- Les déchets de démolition accrochés aux bâtiments : tuiles, chéneaux, citernes à fuel, radiateurs, portes, fenêtres, gravats, etc...
- Les déchets verts,
- Les déchets toxiques (peinture, solvants),
- Les déchets liés à l'automobile (pneus, batteries, pare-brise...)

Ces derniers doivent être directement amenés à une déchetterie spécialisée pour suivre une filière d'élimination spécifique. Pour cela, vous pouvez vous adresser à la déchetterie Albertini (située au tunnel de Soveria, route de Corte) qui est ouverte du lundi au vendredi, de 8H00 à 12H00, puis de 14H00 à 17H00 (Tel : 04.95.61.03.17).

Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage est interdit sous peine de poursuites (Art. R.632-1 et R635-8 du Code Pénal).

Bon à savoir

> Reprise de vos anciens appareils

Si vous achetez un appareil électrique neuf, le vendeur est tenu de de vous reprendre votre ancien matériel : rapportez-le en magasin ou confiez-le au livreur. Certains magasins acceptent même de reprendre le matériel usagé sans obligation de rachat.

> Avez-vous pensé à une 2e vie pour vos objets ?

Et si au lieu d'être jetés, vos encombrants pouvaient être réparés, transformés pour servir à d'autres ? Vos anciens appareils et objets divers peuvent souvent être réutilisés! Vous pouvez les déposer dans des dépôts-vente, participer à un vide grenier ou les donner à des associations.

Pour plus d'informations, le service déchets/environnement de la CC Pasquale Paoli (tél : 04 95 32 00 44 et mail : l.achahboune@cc-pasquale-paoli.corsica) reste à votre disposition.